

BUREAUX : Rue Namur, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. REDOU

Le Nord de la France...
Trois mois... 14 fr
Six mois... 27
Un an... 51

On s'abonne et on reçoit les annonces : ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Namur, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Bagin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Savay, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX. 29 DÉCEMBRE 1871

BULLETIN QUOTIDIEN

L'Assemblée nationale n'a pas voulu s'écarter des plans budgétaires de sa commission acceptés, en partie, par le gouvernement. Le principe de l'impôt sur « le revenu », défendu par M. Wolowski et ses amis, a été rejeté, et la chambre va étudier successivement les impôts sur « les revenus » mobiliers déjà indiqués dans les rapports présentés par M. Casimir Périer, alors qu'il était rapporteur de la commission du budget.

On abordera probablement, dans la séance de samedi, la discussion du projet de loi relatif à l'émission supplémentaire des billets de la Banque de France. Le gouvernement a hâte de vider la question, comme une très vive discussion s'élèvera sur le projet du gouvernement qui augmente le projet de la commission qui maintient le chiffre de 2,700 millions, on tient pour certain que M. Thiers prendra de nouveau la parole.

En attendant, M. Pouyer-Quertier vient de réaliser, paraît-il, une opération importante avec la maison Rothschild, laquelle ferait les avances des 600 millions qui restent à verser sur l'emprunt de 2 milliards. Ces avances seraient remboursées par le Trésor au fur et à mesure que cette somme entrerait dans les caisses de l'Etat.

L'empereur d'Autriche a ouvert, le 28, la session du Reichsrath par un discours qui traite successivement les questions intérieures et extérieures. Ce discours constate que les institutions actuelles n'ont pu rétablir la paix intérieure et ramener les divers pays, avec leurs prétentions, dans la voie tracée par la constitution.

Le discours promet l'exécution de la loi sur les écoles primaires, le règlement des affaires des universités, un projet réglant les rapports entre l'église catholique et les pouvoirs de l'Etat, projet rendu nécessaire par la résiliation du concordat. Il promet aussi l'achèvement

des travaux législatifs concernant la justice.

Le gouvernement mettra un soin particulier à développer la landwehr. Le discours regrette qu'une partie de la population s'abstienne de prendre part à la vie constitutionnelle. Il engage les citoyens à se consacrer aux questions pratiques et à la satisfaction des besoins de l'Etat. Il dit, enfin, que les relations amicales avec les puissances étrangères « raffermissent l'espoir du maintien de la paix générale ».

A la chambre des Seigneurs, le prince Charles d'Auersperg, président, a prononcé un discours exprimant l'espoir que le maintien de la constitution assurera l'Etat contre les dangers qui le menacent. Tous les partis, a-t-il dit, désirent que la souveraineté du droit public ne soit, en aucune façon, mise en doute. Il a terminé en disant que la chambre des Seigneurs attend du gouvernement actuel le rétablissement de l'accord avec la loi et notamment avec la constitution.

Le budget autrichien pour 1872 se résume de la manière suivante : Dépenses : 359,380,933 florins ; Recettes 308,599,859 florins. Le déficit, pour 1872, s'élèverait ainsi à 50,781,074 florins.

Par suite de désordres survenus à Arles, à l'occasion de l'installation de la commission municipale provisoire, le général Espivent a envoyé aujourd'hui, dans cette ville, trois compagnies de renfort.

P. S. — Les journaux de Paris de cette après-midi annoncent que le maréchal Mac-Mahon a refusé la candidature à l'Assemblée nationale.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On nous écrit de Versailles : Une dernière entrevue doit avoir lieu aujourd'hui entre le président de la République et la commission du projet de loi relatif à la Banque de France. Cette entrevue se rattache, dit-on, à l'incident d'hier. M. Thiers, trouvant que M. Bocher mettrait trop de temps à terminer son travail, aurait dit : « Quand il s'agit d'un rapporteur ainsi éclairé que M. Bocher, je suis étonné qu'une journée ne suffise pas pour faire un rapport aussi simple. » Malgré le compliment que contenait l'exclamation d'impatience de M. Thiers, M. Bocher en aurait été blessé et aurait parlé de donner sa démission de rapporteur. On croit de plus que M. Thiers insisterait sur le chiffre de trois milliards ; mais, d'après une autre version, le gouvernement aurait accepté le chiffre de la commission, qui se serait ralliée, de son côté, à l'ensemble du projet du gouvernement, et l'entrevue d'aujourd'hui n'aurait d'autre but que de décider si les coupures de 5 et 10 fr. rentrent dans la réduction de 300 millions concédée par le gouvernement.

La Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la répression de l'ivrognerie, a déposé son rapport qui conclut à des peines sévères et à la privation des droits civiques, en cas de récidive.

C'est samedi que doit avoir lieu la discussion du projet de loi relatif à la Banque de France. On dit que M. Thiers prendra la parole à cette occasion.

MM. Kantz et de Journel ont été chargés par la commission d'enquête, sur la crise des transports, de se rendre auprès des administrateurs des chemins de fer de l'Ouest et d'Orléans, afin de se rendre un compte exact de l'état du matériel et de la quantité des wagons disponibles.

Plusieurs journaux annoncent que le ministre de l'intérieur aurait renoncé à se rendre de nouveau devant la 8<sup>e</sup> commission, chargée de l'examen de la proposition Duchate.

L'illégalité des décrets du 22 janvier 1852, dit le Journal des Débats, n'a pas été constatée dans les bureaux ; chacun des commissaires a émis l'opinion que les biens devaient être restitués aux princes.

Le bruit avait couru, que M. Pouyer-Quertier avait contracté un emprunt couvert par la maison Rothschild. La vérité est que cette maison a fait à l'Etat l'avance des 600 millions qui restent à verser sur l'emprunt de 2 milliards.

On fait à la droite légitimiste pure le reproche de manquer d'esprit politique. Cœurs droits, dit-on, voir courte ; pas une ombre d'habileté stratégique. Ces reproches ne connaissent que la folie de l'honneur ; ces chevaliers semblent décidément prédestinés à repêcher en toute rencontre la bataille de Pavie. C'est à l'occasion de l'accueil plus que réservé fait par les royalistes de l'Assemblée aux princes d'Orléans, que ces plaintes se sont exprimées et reviennent encore par intervalles dans la presse monarchique d'une certaine couleur. Nous comprenons qu'on s'aille de tout ce qui peut rendre plus apparente une division entre les princes de la maison de Bourbon ; nous partageons ces tristesses, mais sans y mêler de regret, et en approuvant absolument l'attitude de la droite légitimiste en cette grave circonstance. Il faut avoir le courage des séparations et des retranchements, lorsqu'on représente une loi, lorsqu'on porte et qu'on a sous sa garde le dernier principe de salut.

La puissance d'un principe est avant tout dans sa certitude et sa lumineuse simplicité. L'importance des partis, nous en convenons, se mesure communément au nombre. Ceci peut être vrai, c'est vrai certainement des partis révolutionnaires, factions sans croyances et sans scrupules, vivant de sous-entendus et de malentendus, et à qui il importe peu d'être formées d'opinions louées et d'éléments dépareillés. La cause de la royauté héréditaire n'est point un parti dans cette acception ; elle est la vérité et la lumière sociale, le phare aperçu, de la haute mer, par l'équipage en détresse. Elle est le principe réparateur tout ensemble de l'autorité avilie et de la liberté outragée. Sa force est là ; les accessions louches, les acquisitions sous condition lui seraient d'une médiocre utilité et l'affaibliraient plutôt.

Mieux vaut se séparer, se ségréger de plus en plus, s'amoindrir numériquement jusqu'à n'être qu'un point qui respicendisse dans notre nuit morale. Le nombre viendra si Dieu le veut ; il viendra, selon même les probabilités humaines.

Les esprits désabusés des expériences ruineuses et salissantes de république tourneront les yeux du côté du roi de France, et s'étonneront de ne pas avoir commencé par là. Il se produit dans ce sens un réveil, un travail tout spontané dans l'opinion ; c'est déjà visible, et les jactances des journaux démocratiques ne réussissent pas à donner le change. On s'empare de cette nouveauté d'un chef homme de bien, d'un roi qui préfère « son honneur à Chimène », et accepte l'éternité de l'exil plutôt qu'une capitulation de conscience et de principe.

Oui, nous persistons à le penser, la droite a bien agi, elle a vaillamment affirmé la cause, et n'a rien compromis pour s'être rencontrée une fois avec la gauche radicale dans la question des princes d'Orléans. Ses froideurs envers ces princes n'ont pas absolument encore la signification d'une rupture ; c'est un avertissement, c'est très carrément une mise en demeure à qui de droit d'avoir à sortir des enveloppements et des réticences inquiétantes. Pour notre part, nous ne connaissons pas une meilleure journée dans l'histoire, déjà longue quoique peu remplie, de l'Assemblée nationale de 1871.

Nous ne formons qu'un souhait, c'est que la droite reste ainsi sur le qui-vive et que les positions demeurent telles que les a dessinées le vote de l'ordre du jour Fresneau, jusqu'au moment où la fusion sera accomplie, loyalement accomplie, comme elle doit l'être par l'adhésion pure et simple des princes au manifeste et au droit héréditaire d'Henri de Bourbon.

La question ne peut changer ; on la déguise, on l'ajourne, on l'embourbe et plaisir dans le gâchis ; on ne parviendra pas à l'éluider finalement, car c'est pour la société la question de vivre ou de périr. Le principe révolutionnaire à tous ses degrés, et tous ses différents palliatifs, qu'il s'appelle 89 ou 1830, le 4 septembre ou la Commune, est le principe de mort. Il est à jamais impossible d'en faire sortir une autorité reconnue, une force dirigeante et unitive qui s'impose, rien qui protège le foyer et la personne.

Le principe révolutionnaire, dans sa forme la plus simplifiée, se réduit à ces termes : le peuple souverain unique et absolu ; au-dessus du peuple, rien ; pas de loi, pas de droit, nulle règle immuable et inviolable. C'est la formule de la décomposition. La souveraineté disséminée partout n'est nulle part et tombe aux mains des plus audacieux, plus simplement, des plus scélérats qui s'en emparent pour bâillonner les masses toujours passives. Pour ressaisir une apparence de droit dans ce naufrage du droit, on a inventé le régime des majorités. C'est une conséquence au principe. Où il n'y a rien au-dessus de l'homme, pas une règle morale, pas une vérité sociale indiscutable, l'individu ne relève que de lui seul ; où il n'y a rien que des opinions également libres, légitimes au même degré, l'opinion de la majorité n'a aucun droit de discipliner l'opinion des minorités ; majorité ou minorité n'ont de prise d'aucune sorte sur les individus dissidents.

Toutes ces opinions sont souveraines ; toutes ont le droit inhérent à la souveraineté de s'armer et de prévaloir par la force. C'est ainsi que l'entendait la Commune, et la Commune était dans la vérité du principe démocratique. Que vient-on parler de majorité ? Je ne connais et n'accepte qu'une opinion, qui est, la mienne. Il est ridicule d'opprimer cette opinion qui est à moi, et de m'en imposer une autre sous prétexte qu'elle serait celle du plus grand nombre. Ce n'était pas la peine de chasser les rois de droit divin des majorités.

Le parti qui raisonne ainsi et agit en conséquence est le parti du cataclysme, de l'effondrement continu ; soit, mais il est à coup sûr le parti de l'inexorable logique. La Commune sort du principe de 89 par la plus naturelle et la plus inévitable évolution des choses, 89 est un des noms de l'abîme. Les princes d'Orléans vont-ils renouer les traditions des beaux jours du Palais-Royal de 89 ? Sont-ils revenus simplement pour se poser en chefs révolutionnaires d'une certaine nuance adoucie, pour courir la fortune du scrutin démocratique, et se donner la sensation de voir balloter, Orléans et Gambetta ? Si c'est cela, et leur contenance le laisse trop supposer, la droite à fait son devoir en leur tenant rigueur. Il existe dans notre triste pays, assez d'éléments de division et de confusion.

M. Thiers a fidèlement tenu sa gageure de garder intact le dépôt du gâchis du 4 septembre. Il a mieux fait que le garder, il l'a perfectionné ; il a ramolli et liquéfié ce qui était encore ferme, dilué et annulé les forces conservatrices. Il était inutile d'ajouter à tous ces principes en déformation l'anomalie de l'on ne sait quelles ambitions princières à toutes fins, monarchiques si l'on veut, républicaines si l'on préfère. Les princes auraient pu donner d'autres preuves de leur patriotisme que de venir compliquer de leurs compétitions mal dessinées cette Babel de l'équivoque et de l'inconnu. (Univers.) PH. SERRAT.

Informations-Nouvelles

La Banque de France a prié le ministre de l'intérieur d'interdire la circulation, en province, de prospectus emprunts sur papier bleu et reproduisant assez exactement la disposition des billets de cinquante francs.

Le Comité de la Ligue républicaine de Paris, a définitivement choisi pour son candidat M. Victor Hugo.

L'évêque d'Orléans est très souffrant. Il n'a pu, malgré la promesse qu'il en avait faite au clergé de son diocèse, assister aux fêtes de Noël et présider l'ordination de décembre.

La Liberté publie, sous réserves, la singulière nouvelle que voici :

« On nous écrit de Versailles que M. Ledru-Rollin a eu récemment une entrevue avec M. Thiers, qui l'aurait vivement sollicité de poser sa candidature à Paris, candidature qui, dans la pensée du président de la République, réunirait un grand nombre de suffrages. M. Ledru-Rollin étant, comme on sait, opposé aux doctrines socialistes,

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
LE 30 DÉCEMBRE 1871

— 38 —

Jacques de Brancion

Tomc Troisième.

CHAPITRE II.

FRANCINE.

(Suite)

— Je te donnerai à perpétuité la jouissance du domaine des Chappereux ; tu seras censé m'en payer le louage, mais tu ne me paieras rien.

— Bonsoir, monsieur Brulard. — Le misérable ? balbutia Brulard entre ses dents, tandis que le paysan s'éloignait, peut-être de peur de céder à la tentation. Mais tout ce qu'il m'a dit est horrible ! Je ne puis pas rester ainsi, le doute seul me tuerait ! ce n'est pas pour moi que j'aurais la révélation d'un

crime de plus ! Mais ma fille ! ma fille ! plus que jamais je dois songer !!! Cette lettre, si on la trouve... tout sera fini... Il ne faut pas qu'un semblable malheur plane sur la tête de mon enfant ! Eh bien ! s'il en est temps encore, je l'empêcherai à moi seul ! L'amour paternel m'en donnera la force et le courage ! Ma fille ! ma fille !

Et Brulard, en proie à la plus violente agitation, rentra chez lui à pas précipités.

Quelques minutes après, il traversait de nouveau son jardin, en se dirigeant vers une petite porte qui ouvrit sur les bois de Saint-Vérvien. En ce moment, l'horloge du village sonnait dix heures.

CHAPITRE III.

L'AMOUR D'UN PÈRE.

Brulard n'était rentré chez lui que pour s'assurer que sa fille était couchée, et pour ordonner à Tronquette la femme de chambre, à la cuisinière et à Cernagnole d'en faire autant, disant qu'il ne rentrerait probablement que fort tard, attendu qu'il voulait faire une ronde aux alentours d'un domaine éloigné, où on lui avait volé quelques gerbes la nuit précédente ; il ajouta, pour achever d'écarteler tout soupçon, que c'était Pierriche qui venait de lui donner connaissance de ce délit.

Les domestiques ne furent nullement étonnés de cette expédition nocturne de

leur maître, car ils savaient par de nombreuses expériences que Brulard était possédé au suprême degré de cet amour ardent de la propriété, qui dévore tous les hommes dont la fortune a pour origine des crimes ou un labeur opiniâtre.

La soirée était magnifique : des myriades d'étoiles resplendissaient dans l'azur du ciel, et la lune, à la fin de son dernier quartier, répandait sur les objets une douce clarté qui n'en laissait aucun complètement dans l'ombre.

Cette circonstance alarma Brulard, mais elle ne le fit pas chanceler dans sa résolution.

Il prit dans les bois le sentier le moins fréquenté, et il se dirigea d'un pas rapide vers l'endroit solitaire de la forêt où était située la masure du pauvre Dufour.

Il en était en moitié chemin à peu près, lorsqu'il entendit distinctement le bruit de la marche de deux personnes qui venaient à lui en causant. Il n'eut que le temps de se jeter dans une épaisse touffe de genets et de genévriers : il avait reconnu à la voix Vivant et Denis ; alors il se mit à écouter avec anxiété.

— Voyez-vous, papa Denis, disait le premier, on ne m'ôtera pas de l'idée que ce pauvre Dufour, qui s'est vanté d'avoir égaré M. le comte, a été poussé à faire ce mauvais coup, car il n'était pas méchant, lui.

— Ça se pourrait, mon garçon, répondait le vieux piqueur ; mais ça ne lui a

pas rapporté grand'chose, puisqu'il est mort de misère. Et qui soupçonnes-tu ?

— Est-ce que ça se demande ?

— Brulard, n'est-ce pas ?

— Je mettrais ma main au feu.

— Et peut-être bien qu'elle y aurait chaud, mon garçon. Mais qu'est-ce qui te fait penser cela ?

— J'ai rencontré une fois Dufour à l'armée de Sambre-et-Meuse, en Allemagne, et il m'a dit qu'il avait reçu des nouvelles du pays par Brulard, même que nous avons manqué de nous aligner, parce que je lui ai répondu que son Brulard était un gueux fini. C'est le grand Pierriche qui nous a arrangés.

En ce moment les deux interlocuteurs se trouvaient à la hauteur des buissons dans lesquels Brulard était blotti, et ils s'arrêtèrent un instant, comme font parfois les personnes qui causent en marchant.

— Tout ça est possible, mon garçon, reprit Denis ; mais quand nous en aurions la preuve, il n'en serait ni plus ni moins : il n'y a pas de punition pour les brigands de ce temps-là.

— Ça n'empêche pas que si on était bien sûr du fait, on l'obligerait à quitter le pays.

— Et je lui donnerais un fameux changement de forêt ! s'écria l'ex-piqueur enchanté de trouver une si bonne occasion de placer une de ses locutions favorites de chasse.

Mais vois-tu, mon pauvre Vivant, Brulard est comme ces vieux loupes qui

se tirent toujours d'affaires quoiqu'on les poursuive toute l'année. Vous les attendez ici, ils sont là ; vous comptez tout bas avec un ami d'aller les attaquer le lendemain, ils décampent le soir, comme s'ils vous avaient entendus ; vous pensez à eux, ils le savent. Eh bien ! Brulard est tout de même.

— Et moi, papa Denis, répliqua Vivant en baissant la voix, mais pas tellement que Brulard, blotti à quatre pas, ne put saisir chacune des paroles de l'ex-dragon ; je compte cependant lui jouer un tour, et s'il s'en doute, il sera malin : demain, quand on aura conduit Dufour au cimetière, j'irai tout retourner dans sa cabane, et ce sera bien le diable si...

L'idée n'est pas mauvaise, fit Denis en se remettant en marche, mais ne laisse pas refroidir la voie, autrement tu ne relèveras pas le défaut.

Bientôt les voix se perdirent dans l'éloignement, et Brulard, sortant de sa cachette, reprit sa course, plus convaincu encore qu'il ne l'était quelques minutes auparavant de la nécessité de son entreprise, et bénissant le hasard qui lui avait inspiré la pensée de la mettre à exécution le soir même.

Après une heure et demie de marche environ, il aperçut, au milieu de la petite lande inculte, la pauvre masure où reposait le corps du malheureux Dufour. La lune éclairait en plein le toit de chaume délabré, et quelques faibles rayons de lumière se montraient entre les troncs